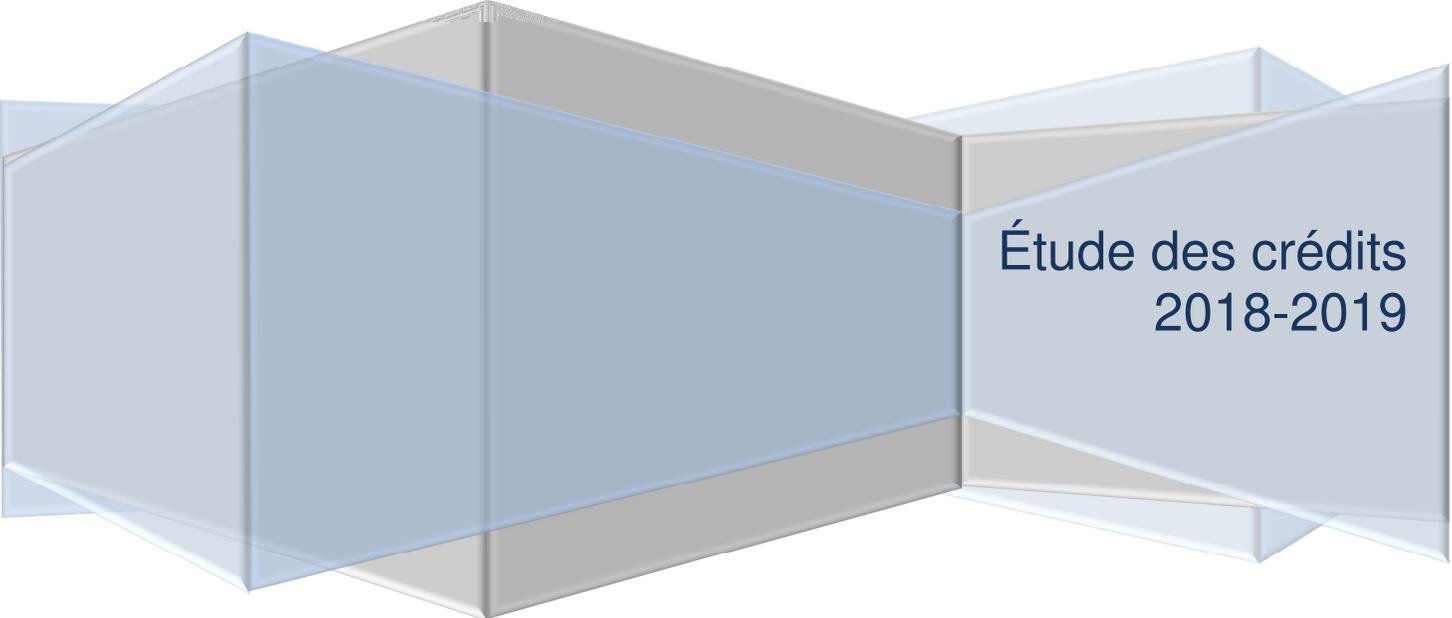


## Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

### Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels Programme 6, élément 4



Étude des crédits  
2018-2019

---

## **SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

---

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2017-2018 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
  - les détails de ces ententes;
  - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

**Aucune dépense pour des voyages hors Québec pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

**Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leur accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 18). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>**



2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2017-2018

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
- d) Pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

**L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>**



3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- la ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018, et les prévisions pour 2018-2019;
  - les noms des firmes de publicité retenues;
  - la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
  - les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
  - le but visé par chaque dépense;
  - dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
  - le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

**Aucune dépense en publicité pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

**Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.**

**Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.**

**L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 24). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>**



4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- le but visé par chaque dépense;
- le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- les sommes dépensées 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- le but visé par chaque dépense;
- le nombre total et liste d'événements ventilés par type d'événement.

**Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**



5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

**Aucune dépense pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 22 et 23).  
<http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>



6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

**Aucune dépense pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 22 et 23).  
<http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>



7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2017-2018, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

Dépenses 2017-2018		
Programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels		
Barreau du Québec	Contrat de gré à gré approvisionnement Deux avis de cotisation annuelle	3 297 \$
<b>Total</b>		<b>3 297 \$</b>

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>



8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

**Aucun contrat, donc aucun coût additionnel pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>



9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

**Aucun appel d'offre public pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

**L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>, l'exception des réponses aux sous-questions b) et c) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.**



10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

**Veillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.**



11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

**Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.**



12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
  - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

**Aucun projet de développement informatique de plus de 100 000 \$ en 2017-2018 pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <http://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>, à l'exception des réponses aux sous-questions c), e), g), h), j) et k) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.



13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
  - i. au Québec;
  - ii. à l'extérieur du Québec.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

<b>Dépenses 2017-2018</b>	
<b>Programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels</b>	
	<b>Montants (\$)</b>
Location photocopieur + photocopies en noir et blanc	3 824,28
Cartouches impression (imprimantes)	690,55
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	418,74
Formation, congrès, perfectionnement	677,45
<b>TOTAL :</b>	<b>5 611,02</b>

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.*

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.

Dépenses 2017-2018 Programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels	MONTANT
Inventaire : 1 iPhone, 1 portable	
Coût total d'utilisation	271,20 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).  
<http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>



15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

35 ans et plus							
Corps d'emploi	Total	Homme	Femme	Personne handicapée	Anglophone	Autochtone	Membre communauté
Cadres	1	-	1	-	-	-	-
Professionnels	4	-	4	-	-	-	1
Techniciens	1		1	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6</b>	-	<b>6</b>	-	-	-	<b>1</b>
<b>% par rapport à l'effectif occupé (6)</b>	<b>100 %</b>	-	<b>100 %</b>	-	-	-	<b>16,67 %</b>

- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

35 ans et moins							
Corps d'emploi	Total	Homme	Femme	Personne handicapée	Anglophone	Autochtone	Membre communauté
Cadres	0	0	0	0	0	0	0
Professionnels	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
% par rapport à l'effectif occupé (6)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

Maladie												
Corps d'emploi	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professionnel	2,0	8,5	2,5	3,0	3,0	1,5	6,0	3,5	2,0	3,5	1,5	37,5
Techniciens	-	-	-	0,5	1,0	1,6	21,4	22,0	21,0	23,0	20,0	110,5
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>8,5</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>4,0</b>	<b>3,1</b>	<b>27,4</b>	<b>25,5</b>	<b>23,0</b>	<b>26,5</b>	<b>21,5</b>	<b>147,5</b>

- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

Maladies					
	Inférieur à 10 jours	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	Total général
Cadres	-	-	-	1	1
Professionnels	3	-	1	-	4
Techniciens et assimilés	1	-	-	-	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

Valeur estimée					
	Inférieur à 10 jours	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	Total général
Cadres	-	-	-	59 690,31 \$	59 690,31 \$
Professionnels	1 849,48 \$	-	23 336,49 \$	-	25 185,97 \$
Techniciens et assimilés	0,0 \$	-	-	-	0,0 \$
<b>Total</b>	<b>1 849,48 \$</b>	<b>-</b>	<b>23 336,49 \$</b>	<b>59 690,31 \$</b>	<b>84 876,28 \$</b>

- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) : le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

Heures													
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professionnels	Payée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Compensée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32,6	47,7	80,3
Techniciens		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	-	-	-	-	-	-	32,6	47,7	80,3

Montant													
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professionnels	Payée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Compensée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 497,19 \$	2 161,78 \$	3 658,97 \$
Techniciens		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 497,19 \$	2 161,78 \$	3 658,97 \$

- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

Vacances													
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadre		-	8,0	-	-	4,0	6,0	-	-	3,0	3,0	-	24,0
Professionnels		-	3,0	6,0	12,5	14,5	0,5	3,5	9,0	12,0	14,5	-	75,5
Techniciens et assimilés		1,0	9,0	-	10,0	2,0	3,0	-	-	-	-	-	25,0
Total		1,0	20,0	6,0	22,5	20,5	9,5	3,5	9,0	15,0	17,5	-	124,5

- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi :

Vacances					
	Inférieur à 10 jours	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	Total général
Cadres	-	1	-	-	1
Professionnels	2	2	-	-	4
Techniciens et assimilés	1	-	-	-	1
Total	3	3	-	-	6

Valeur estimée					
	Inférieur à 10 jours	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	Total général
Cadres	-	12 805,91 \$	-	-	12 805,91 \$
Professionnels	(5 491,03 \$)	6 253,56 \$	-	-	762,54 \$
Techniciens et assimilés	(1 194,06 \$)	-	-	-	(1 194,06 \$)
Total	(6 685,09 \$)	19 059,47 \$	-	-	12 374,38 \$

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.**

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

**En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.**

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

Au 28 février 2018				
	Cadres	Professionnels	Techniciens	Total
Capitale-Nationale	1	4	1	6
Total	1	4	1	6

- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

	Expert	Émérite	Horaire majoré	Hors échelle
Professionnel	2	0	0	0

- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.**

- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.**

- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.**

- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2017-2018 et les cinq années précédentes.

**Aucun poste aboli au net pour 2017-2018.**

- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.**



16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et en 2017-2018, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.**

- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

**Aucun départ à la retraite pour 2017-2018**

- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées;

**Veillez vous référer à la question 16 a) des renseignements généraux.**

- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

**Aucun retraité de la fonction publique ou parapublique engagé pour un ou des contrats.**



17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2017-2018 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

2017-2018				
Accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques				
Espaces occupés	Superficie totale	Durée du bail	(\$)	Propriétaire
Bureau du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques 875, Grande Allée Est, H-3.501	499,59 m <sup>2</sup>	Entente d'occupation avec la SQI. C'est la SQI qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	120 916	SQI
Bureau de la Direction à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels 875, Grande Allée Est, H-3.243	350,33 m <sup>2</sup>		84 791	
Aucun aménagement et rénovation				
<b>TOTAL</b>			<b>205 707 \$</b>	

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>



18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2017-2018, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

**Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.***



19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2017-2018, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2017-2018
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**



20. Liste des sommes d'argent versées en 2017-2018 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale.
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

**L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 26). <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>**



21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

**Aucun poste hors structure pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.**

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2017-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2018-2019;
- c) par catégorie d'âge.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.**



24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

**Aucun bureau régional, donc aucun poste n'a été aboli pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenté l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2018-2019, par mission.

**Veillez vous référer à la réponse de la question 15j des renseignements généraux.**



26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

**Aucune affectation à un autre organisme public pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2017-2018, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**

Dépenses 2017-2018 programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels	Montants (\$)
Publications Québec (CSPQ)	646,72
Édition Yvon Blais ltée (mise à jour Loi sur l'accès, charte canadienne, achat de livre etc.)	1 767,80
SOQUIJ (banques de données – frais de code d'accès)	889,80
Wolters Kluwer Québec ltée (mise à jour de cahiers sur la Loi d'accès / santé)	1 225,00
<b>TOTAL :</b>	<b>4 529,32</b>

28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

**\*Les renseignements relatifs au Cabinet sont dans le cahier explicatif de la Réforme des institutions démocratiques.**



29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et /ou par du site (nombre de « hits »)
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



30. Nominations, 2017-2018, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

**Veillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.**



31. Pour 2017-2018, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

**Aucune visite ou rencontre ministérielle pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2016-2017 et 2017-2018 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

**L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2017-2018 des ministères et des organismes.**



33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2017-2018 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre
- e) l'objet;
- f) les dates.

**Veillez vous référer aux réponses des questions 1 et 2 des renseignements généraux.**

---



34. La liste des entités administratives créées, fusionnées, scindés ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transitions et les coûts de formation.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

---



35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2017-2018 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.**

---



36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2018-2019.

**L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel 2017-2018 des ministères et des organismes.**

---



38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2017-2018 et les prévisions 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

---



39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019 et 2019-2020, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

**Aucune somme et aucune prévision pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

---



40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

PRIMES AU RENDEMENT ET BONIS	
Corps d'emploi	2017-2018
Emplois supérieurs	- \$
Cadres	- \$
Professionnels	2 857,37 \$
Fonctionnaires	- \$
Ouvriers	- \$
Étudiants et stagiaires	- \$
Autres	- \$
<b>Total</b>	<b>2 857,37 \$</b>



41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

**Aucune prime de départ pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2017-2018 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**



43. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

**Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.**



44. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et les organismes.**



45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

**Aucun mandat pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.**

47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2017-2018 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2018-2019. Pour chacun de ces programmes existants en 2017-2018, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2018-2019, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**



48. Liste des situations en 2017-2018 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour les ministères et organismes.**



49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**



50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.**



51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2017-2018 et prévision pour 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.**



52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.**



53. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévision pour 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.**



54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).**



55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.**



56. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.**



57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.**



58. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publics, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

**Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.**



59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019

- a) la dépense totale (opération et capital);

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**

- b) les grands dossiers en cours;

**Les informations sont disponibles au tableau de bord :** <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.ac.ca/>

- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.**

- e) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques

**Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements généraux.**



60.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**

- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

**Aucune indemnité de retraite pour le programme 06, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.**



61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.**



62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre:

- a) du *Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes* visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2018-2019.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.**



63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2017-2018 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

**L'information sera présentée au Rapport annuel 2017-2018 des ministères et des organismes.**



64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2016-2017 et 2017-2018 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.**



65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du Conseil des ministres, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :

- a) la dépense totale au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadre, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

Dépenses 2017-2018		Montant
Programme 6, élément Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels		
Barreau du Québec	Deux avis de cotisation annuelle	3 297 \$



66. Pour chaque ministère et organisme public, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les ressources affectées en évaluation des programmes en indiquant pour chacun :

- a) les effectifs (en ETC), ventilés par catégorie d'emploi;
- b) le budget total affecté au déplacement ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat;
- c) le nombre et la liste des programmes faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le nombre et la liste des évaluations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.**



67. Pour 2017-2018, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministre ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour tous les ministères et organismes.**

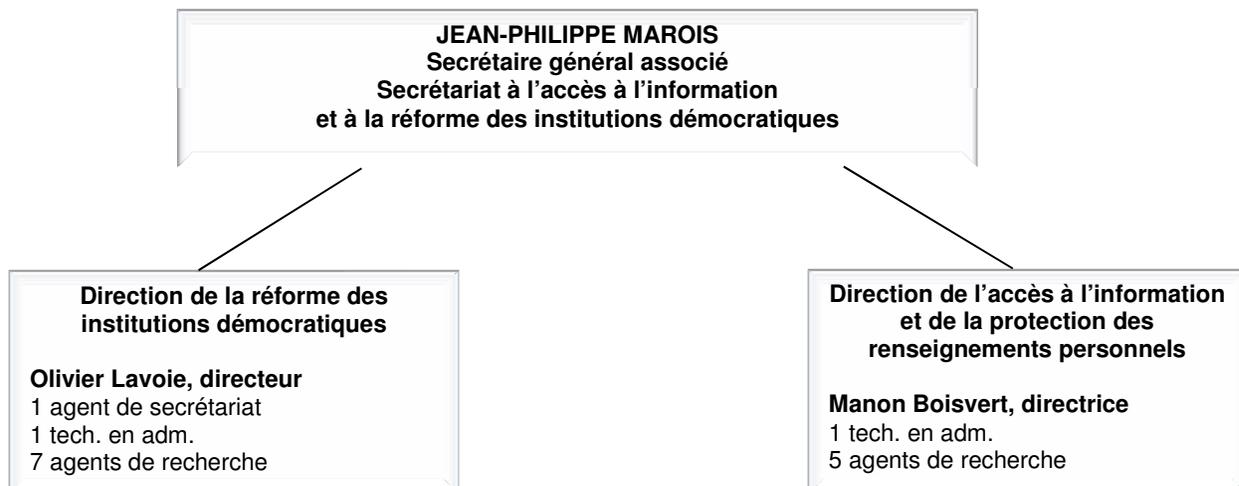
---

**SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

---

## MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

15. Organigramme complet du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID), en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques  
Ministère du Conseil exécutif  
875, Grande Allée Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y8  
Téléphone : 418 528 8024  
Télécopieur 418 528-8094



16. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat, le traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

**Aucun contractuel.**



17. Copie des notes, mémos, opinions, études, mémoires et de tout autre document produits par le Secrétariat, ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le Secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, concernant, notamment, l'accès à l'information, le gouvernement ouvert, les données ouvertes ou la protection des renseignements personnels. Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.**



18. La ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018 par le SAIRID pour des notes, mémos, opinion, études, mémoires et de tout autre document produits à l'interne ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le Secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, concernant notamment l'accès à l'information, le gouvernement ouvert, les données ouvertes ou la protection des renseignements personnels.

**Aucune dépense en 2017-2018 pour des documents produits à l'externe.**



19. La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2017-2018, dont a fait partie le Secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

PÉRIODE 2017-04-01 À 2018-03-31 – LISTE DES RENCONTRES <sup>1</sup>					
GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	APPORTS DU SAIRID	DATE DES RENCONTRES
Comité interministériel jeunesse	Coordonner les activités relatives à la jeunesse sur le plan gouvernemental et participer à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.	SAJ	SAIRID, MEED, MSSS, MF, MIDI, SAA, MTESS, MESI, MRIF, MFQ, MAPAQ, MAMOT, MDDELCL, SQRC	Participer aux réunions et aux activités de mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse.	2018-02-01
Groupe de travail interministériel sur la Stratégie numérique	Proposer des contenus et des thématiques pour la consultation Objectif numérique et proposer des éléments permettant d'établir les orientations, les objectifs et les actions de la Stratégie numérique.	MESI	MTESS, MEES, RAMQ, MCE, MESI, MSSS, SCT, MFQ, MTO, MAMOT et MCC	Participer aux réunions et préparer le contenu sur le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique inclut à la consultation Objectif numérique.	2017-04-11 2017-08-31
Comité interministériel de la Stratégie numérique	Soutenir l'élaboration de la Stratégie numérique	MESI	MESI, SCT, MSSS, MEES, MFQ, MERN, MCC, MAMOT, Tourisme Québec, MCE, SAIRID.	Participer aux réunions et aux activités de soutien à l'élaboration de la Stratégie numérique.	2017-05-24 2017-06-28 2017-09-21
Comité des dirigeants gouvernementaux Services Québec	Soutenir les autorités gouvernementales quant aux orientations stratégiques du projet de déploiement de Services Québec	MTESS	MTESS, SAAQ, RAMQ, MESI, MERN, CSPQ, SQI, MJQ, MAMOT, Revenu Québec, MEES, MTQ, Retraite QC, SCT, SCG, CNESST	Participer aux rencontres et à la définition des orientations stratégiques. Soutenir le comité ainsi que différents sous-comités et groupes de travail sur toute question relative à la protection des renseignements personnels.	2017-04-29 2017-06-02 2017-11-15
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur municipal.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	SAIRID.	SAIRID et MAMOT	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications réglementaires en ces domaines.	2017-06-13 2017-06-22 2017-10-05 2017-10-20 2017-10-24 2017-11-22 2017-11-24 2017-12-07 2018-01-24 2018-01-28
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de la santé et des services sociaux.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	SAIRID.	SAIRID et MSSS	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications réglementaires en ces domaines.	2017-05-09 2017-06-08 2017-11-09 2017-11-14
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur des ordres professionnels.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	SAIRID.	SAIRID, l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications réglementaires en ces domaines	2017-10-26
Comité chargé de l'évaluation des aspects techniques et juridiques et juridiques d'équiper les policiers de caméra corporelle	Évaluer les aspects techniques et juridiques visant à équiper les policiers de caméra corporelle	MSP	SAIRID, MSP, DPCP et SQ, Service de police de Laval, Service de police de Sherbrooke, SPVM, SPVQ, MJQ, Association des directeurs de police	Conseiller en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.	2017-10-13
Réseau des responsables des relations canadiennes	Partager l'expertise et les bonnes pratiques, et échanger sur des problématiques, dans l'optique d'une synergie entre les responsables et les ministères et les organismes	SQRC	MDDELCC, MFFP, Min tourisme, MFA, OPC, SAAQ, Secrétariat aux affaires maritimes, MSSS, MSP, MJQ, SCT, Ministère des finances, MTMDET, Secrétariat à la condition féminine, SAIRID, SHQ, MTESS, MAPAQ, MRIF, Transition Énergétique du Québec, MERN, MESI, MCC, MAMOT, MELS, Société du Plan Nord, SAA	Participer aux rencontres et appuyer le Réseau, au besoin, sur les problématiques intergouvernementales en matière de protection des renseignements personnels.	2017-09-27 2017-12-14

**PÉRIODE 2017-04-01 à 2018-03-31 – LISTE DES RENCONTRES<sup>1</sup>**

<b>GROUPE DE TRAVAIL</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>APPORTS DU SAIRID</b>	<b>DATE DES RENCONTRES</b>
Projet de Règlement sur la diffusion dans le réseau de l'éducation	Élaborer un règlement sur la diffusion	SAIRID	SAIRID et MEES.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications réglementaires en ces domaines	2017-07-13 2017-09-21 2017-09-28 2017-12-12 2018-02-02
Groupe de travail sur les renseignements génétiques	Analyser les enjeux juridiques liés à la recherche et l'utilisation de renseignements génétiques, principalement dans le domaine de l'emploi et des assurances.	SAIRID	SAIRID, MJQ, MSSS, Ministère des Finances, MTESS, MESI, SAIC	Coordonner et soutenir le groupe de travail.	2017-05-30 2017-09-07 2017-11-21 2017-12-06
Comité sur la gestion de l'information APN	Dresser un état de situation relativement à la gestion de l'information gouvernementale dans un environnement numérique (forces, faiblesses, opportunités, menaces)	SCT	SAIRID BANQ; CNESST MJQ MAMOT MCE MTESS RAMQ Revenu Québec Retraite Québec SAAQ SCT	Conseiller en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.	2017-11-30
Comité sur l'accès aux données des chercheurs	Élaborer un processus d'accès à certaines banques de données aux fins de recherche, notamment dans le domaine de la santé.	Ministère des Finances	MSSS, MESI, l'ISQ, RAMQ, CAI et SAIRID	Conseiller en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	2017-06-19 2017-09-07 2017-10-10 2017-11-27 2018-02-14



20. Liste des employés, en 2017-2018, attitrés à la coordination du Réseau des responsables gouvernementaux de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, ainsi que leurs tâches principales

**2 professionnels dont la description de tâches inclut des activités de coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.**



21. Liste des rencontres liées au projet du gouvernement ouvert et plus transparent depuis le 25 avril 2017, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets des rencontres et personnes présentes.

**Aucune rencontre en 2017-2018.**



22. Indiquer en 2017-2018, pour le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques :

- a) Le nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
- b) La liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
- c) Les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;
- d) La liste des participants à des colloques, à des congrès et les coûts afférents.

**Veillez vous référer à la question 13 des renseignements généraux.**



23. L'information financière de 2017-2018, ventilée pour chaque événement auquel a participé un membre du Secrétariat au Québec et à l'extérieur, en indiquant le lieu, l'événement, les dates, les personnes du Secrétariat présentes et, le cas échéant, du cabinet ministériel, en ventilant le montant par : frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation (inscription ou autre).

**Veillez vous référer AUX questions 1 et 13 des renseignements généraux.**

24. Indiquer les sommes dépensées pour 2017-2018 par le Secrétariat pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

**Aucune somme dépensée en 2017-2018.**

---



25. La liste des mandats qui ont été confiés à la Commission de l'accès à l'information en 2017-2018 par le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques.

**Aucun mandat n'a été confié à la Commission de l'accès à l'information par le Secrétariat.**

---



26. La liste des rencontres entre la ministre, un membre de son cabinet ou du personnel du SAIRID et un autre membre du Conseil des ministres (ou un membre de son cabinet ministériel) concernant le respect du mandat du premier ministre sur la diffusion proactive des renseignements contenus à l'agenda des membres du Conseil des ministres en 2016-2017 et 2017-2018, incluant les dates, les lieux et les personnes présentes.

**Le mandat du premier ministre sur la diffusion proactive des renseignements contenus à l'agenda des membres de Conseil des ministres fait régulièrement l'objet d'un point à l'ordre du jour de diverses rencontres impliquant la ministre et/ou son cabinet.**

---



27. La liste des rencontres entre la ministre, un membre de son cabinet ou du personnel du SAIRID et un autre membre du Conseil des ministres en 2016-2017 et 2017-2018 concernant la réforme de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que la réforme de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* incluant les dates, les lieux et les personnes présentes.

**La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* font régulièrement l'objet d'un point à l'ordre du jour de diverses rencontres impliquant la ministre et/ou son cabinet.**

---



28. La liste des rencontres en personne ou virtuelles entre la ministre ou un membre de son cabinet et la Commission de l'accès à l'information en 2017-2018 incluant les dates, les lieux et les personnes présentes.

**Le ou la ministre responsable de l'Accès à l'information a des échanges avec la Commission d'accès. Ces échanges tiennent toujours compte de la nature particulière de la Commission d'accès, c'est-à-dire, d'un organisme dont les membres sont nommés par l'Assemblée nationale.**